

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonney : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004875

Rapport n°2.2 - Adhésion à la centrale d'achat MOBIGO

Adhésion à la centrale d'achat MOBIGO

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Transports spéciaux »	Montant au budget 2019 : 265 000 € HT Montant de l'opération : 9 293.02 € HT en année pleine, soit 2 323.25 € HT en 2019

Résumé :

La Région Bourgogne Franche-Comté s'est constituée en centrale d'achat afin de mutualiser avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport un outil d'information multimodale, MOBIGO, et de lancer les procédures de marché public afférentes. Dans ce cadre, la Région conduit l'ensemble des procédures de commande publique afin de conclure le marché public relatif au nouvel outil pour elle-même et l'ensemble des membres de la centrale d'achat.

Il est proposé que Grand Besançon Métropole adhère à cette centrale d'achat afin de commander, dans un premier temps, sa participation au « calculateur d'itinéraires » de la centrale de mobilité multimodale régionale « MOBIGO ».

I. Contexte

Depuis 2012, la Région s'est constituée en centrale d'achat afin de négocier l'offre de services multimodaux au nom de toutes les autorités organisatrices de mobilité de son territoire et de leur proposer d'adhérer aux services ainsi négociés. Il convient de préciser que la Région Bourgogne Franche-Comté est désignée dans les statuts par le terme « La Centrale d'Achat ».

II. Description des activités d'achats centralisés

La centrale d'achat a pour objectif de conduire la passation des marchés publics pour la conception d'une centrale de mobilité multimodale régionale « MOBIGO ». La centrale de mobilité multimodale est composée :

- d'un calculateur d'itinéraires,
- d'un calculateur tarifaire,
- d'un système de réservation et de vente en ligne,
- d'un système de gestion de la relation clientèle,
- d'une centrale d'appels multimodale,
- d'un système billettique.

La durée de la centrale d'achat est illimitée.

L'adhésion est facultative et se fait par délibération de chaque collectivité volontaire. Les adhérents peuvent choisir, selon leurs besoins, tout ou partie des prestations proposées par la centrale d'achat, les prestations retenues faisant l'objet de bons de commande.

Les adhérents sont dans l'obligation de :

- Transmettre les données fiables permettant le bon fonctionnement des outils MOBIGO (horaires, lignes,...) ;
- Payer les prestations selon des critères définis dans les modalités ;
- Promouvoir la centrale de mobilité dans les supports de communication et respecter la charte graphique MOBIGO.

Dans un premier temps, il est proposé que Grand Besançon Métropole adhère à la centrale d'achat pour bénéficier de la prestation « calculateur d'itinéraires » de la centrale de mobilité « MOBIGO », afin que le réseau GINKO soit bien référencé lors des recherches effectuées par les usagers pour leurs déplacements à l'échelle régionale notamment.

Le coût de la prestation « calculateur d'itinéraires » étant proportionnel au nombre d'habitants du territoire de l'adhérent, le coût de la prestation reviendrait à 10 222,32 € TTC par an, en année pleine, pour Grand Besançon Métropole.

IV. Durée et coûts des prestations

Les prestations seront réalisées au profit de l'adhérent en sa qualité d'acheteur, à savoir Grand Besançon Métropole, jusqu'au 31 juillet 2022.

L'acheteur conserve la possibilité de résilier à tout moment son adhésion à la centrale ainsi que l'exécution des prestations à son bénéfice suivant les dispositions de l'article 5.2 des statuts joints en annexe 1.

Les prix et leurs modalités de révision sont fixés par la centrale d'achat dans un catalogue joint en annexe 2.

V. Modalités de règlement

Le coût du service sera réglé par la centrale d'achat au prestataire du marché chaque trimestre. La centrale d'achat émettra un ou plusieurs titres de recettes auprès de Grand Besançon Métropole pour obtenir le remboursement des prestations réalisées selon un rythme trimestriel.

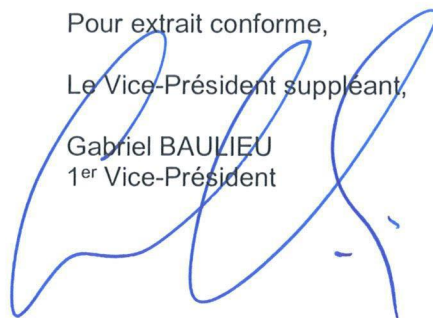
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononcer favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à la centrale d'achat « MOBIGO » et approuver les termes des statuts de ladite centrale joints en annexe 1, ainsi que le catalogue des prix, en annexe 2 ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents validant l'adhésion à la centrale d'achat « MOBIGO » et à commander les prestations afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0